



Chalet de la Roche
Petit-Martel
2316 LES PONTS-DE-MARTEL

CONTRAT DE LOCATION

Nom du groupement

Nombre de personnes adultes..... Nombre d'enfants de plus de 6 ans
Nombre d'enfants moins de 6 ans

Dates du..... au.....

Heure arrivée au chalet..... départ du chalet.....

Responsable Nom et prénom.....

E-mail.....

Adresse / rue.....

Localité / NP.....

Téléphone privé.....

prof./natel.....

Nous avons pris connaissance du règlement d'utilisation du chalet, au dos de la présente et nous nous engageons à le respecter, tout spécialement en ce qui concerne l'interdiction de consommer des boissons alcooliques dans et aux alentours du chalet.

....., le.....

Signature

Contrat à retourner rapidement à

Croix-Bleue
Chalet de la Roche
Par Chantal Allemann
Rue des Bouleaux 1
2316 Les Ponts-de-Martel

Conditions de location et règlement d'utilisation du Chalet de la Roche au verso.

Conditions de location

Le Chalet est ouvert à toutes les personnes qui s'engagent à respecter le règlement d'utilisation ci-dessous.

Les prix de location sont actuellement les suivants :

- <u>Membres de la Croix-Bleue, Espoir</u>				
Adultes et enfants à partir de 6 ans	la nuit	CHF	10.00	
Forfait minimum, si moins de 13 personnes	la nuit	CHF	75.00	
- <u>Autres personnes</u>				
Adultes et enfants à partir de 6 ans	la nuit	CHF	15.00	
Passage en journée, par personne		CHF	2.00	
- <u>Taxe de séjour</u> pour les adultes dès 18 ans,				
Non-membres Croix-Bleue	la nuit	CHF	2.00	
Forfait minimum, si moins de 13 personnes	la nuit	CHF	150.00	
- <u>Location d'un jour, sans nuitée</u>		CHF	150.00	
- <u>Utilisation de sac de couchage en toile</u>	pièce	CHF	3.00	
- <u>Utilisation de taie d'oreiller</u>	pièce	CHF	1.00	
- <u>Taxe au sac, sac de 35 litres</u>	pièce	CHF	2.00	
- <u>Téléphone</u>	la communication	CHF	0.60	

Ces prix comprennent les prestations suivantes : utilisation du Chalet, eau chaude et froide, une corbeille de bois.

Non-compris : chauffage, nettoyage et remise en ordre du Chalet et des alentours, électricité.

- <u>Charges (chauffage et électricité)</u>				
Du 1 ^{er} juin au 30 septembre	1 seul jour / ou par nuit	CHF	10.00	
Du 1 ^{er} octobre au 31 mai	1 seul jour / ou par nuit	CHF	30.00	
- <u>Bois, corbeille supplémentaire</u>	par corbeille	CHF	14.00	
<u>Frais d'annulation</u> : jusqu'à 30 jours avant l'arrivée :		sans frais		
moins de 30 jours		CHF	75.00	

Règlement d'utilisation

1. Interdiction absolue de consommer de l'alcool dans et autour du Chalet.
2. Pour des raisons de sécurité interdiction générale de fumer à l'intérieur du Chalet.
3. Un accès à internet est possible au 1^{er} étage du Chalet. Pour cela, demander le code d'accès à la personne venant ouvrir le Chalet. Le prix demandé est de CHF 5.00 pour l'accès au code. Le(a) Chef(fe) du camp est responsable des personnes utilisant l'accès internet. La Croix-Bleue neuchâteloise ne prend aucune responsabilité en cas d'utilisation d'internet pour l'accès à des sites illégaux.
4. Utiliser avec soins les objets et les ustensiles à disposition. Signaler les dégâts causés et dédommager le remplacement ou la réparation.
5. Pour les dortoirs, taies d'oreiller, sacs de couchage ou draps obligatoires (les fourres en place sont des protections d'oreiller, donc elles sont à laisser).
6. Ne rien jeter sur les toits (capteurs d'eau).
7. Interdiction de monter à l'étage avec de gros souliers.
8. Interdiction d'introduire des petits animaux dans les dortoirs, dans la cuisine et la grande salle de séjour.
9. Suivre les instructions placées au chalet en ce qui concerne le chauffage, l'eau (citerne).
10. Se conformer aux instructions d'utilisation de la centrale feu, apposées dans les locaux, et aux consignes de sécurité.
11. **L'appel pour une alarme feu est à effectuer au no 118 (pompiers). Attention : il n'y a pas d'appels automatiques.**
12. **Les numéros d'appel pour les urgences sont les suivants :
117 Police secours / 144 Urgences médicales.**
13. Rendre les locaux propres et en bon état.
 - Nettoyer et laver les dortoirs – secouer les couvertures à l'extérieur.
 - Enlever les taies d'oreiller utilisées et les mettre dans la seille à linge dans le bureau – laver les toilettes et les salles d'eau, la cuisine, les corridors et les escaliers.
 - Brosser les deux salles.Si le gardien constate que ce qui précède n'a pas été fait, une entreprise de nettoyage sera mandatée et la facture adressée au locataire.
14. Les sacs poubelles sont à évacuer dans les containers prévus à cet effet au village des Ponts-de-Martel
15. Nous attendons du responsable une surveillance de tous les participants.
16. En fin de semaine (samedi/dimanche), si un gardien est de service, le Chalet est ouvert pour recevoir les hôtes de passage. Il utilisera à cet effet la petite salle à l'étage.
17. Le règlement de la location se fera le jour du départ ou par bulletin de versement joint à la facture.
18. Pour les participants à un camp, il est recommandé de souscrire une assurance-accidents. La Croix-Bleue décline toute responsabilité.

En tout temps les membres du comité de gérance peuvent faire des contrôles et inviter les personnes qui ne respecteraient pas le règlement à quitter le Chalet.